



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**, le **dix-huit mars** à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2014

Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD, SAUVEE, SOUVRE, BOIMARE, SCHALK, Mme HOOD, M. POLICE

Absents excusés : M. BUGEY (pouvoir à M. THIROUARD), Mmes HUBERT, GALPIN (pouvoirs à Mme GEORGET), MM. CHAUVIN (pouvoir à Mme CHOUANARD), ETOURNAY (pouvoir à M. SOUVRE).

OBJET :

Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Assainissement et CCAS :*
 - *approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013,*
 - *affectation du résultat,*
- *Commune :*
 - *Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013,*
 - *Affectation du résultat,*
- *Vote des subventions 2014*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 février 2014.

• **ASSAINISSEMENT**

Approbation Compte administratif 2013

Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Mme CHOUANARD, 1^{ère} Adjointe :

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2013 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Mme HELIAS, Trésorière du Theil, et fait ressortir un excédent global de **8 880.38 €** dont **6 558.14 €** d'excédent d'exploitation et **2 322.24 €** d'excédent d'investissement.

Approbation Compte de gestion 2013

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2013, le Conseil Municipal déclare :

- que le compte de gestion dressé par Mme HELIAS, Trésorière du Theil, n'appelle aucune observation, ni aucune remarque.

Affectation du résultat 2013

Assainissement

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2013 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 6 558.14 € et compte tenu des besoins de financement, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter 6 558.14 € au compte 002 « Résultat defonctionnement reporté ».



• CCAS

Approbation Compte administratif 2013

Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Mme CHOUANARD, 1^{ère} Adjointe :

Les membres de la commission ont :

- approuvé le compte administratif 2013 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Mme HELIAS, Trésorière du Theil, et fait ressortir un excédent de fonctionnement de clôture de **207.73 €**.

Approbation Compte de gestion 2013

Les membres de la commission déclarent que le compte de gestion dressé par Mme HELIAS, Trésorière du Theil, n'appelle aucune observation, ni aucune remarque.

Affectation du résultat 2013

CCAS

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2013 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 207.73 €, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter 207.73 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

• COMMUNE

Approbation Compte administratif 2013

Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Mme CHOUANARD, 1^{ère} Adjointe :

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2013 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Mme HELIAS, Trésorière du Theil, et fait ressortir un excédent global de **329 722.74 €** dont **180 454.76 €** d'excédent d'exploitation et **149 267.98 €** d'excédent d'investissement.

Approbation Compte de gestion 2013

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2013, le Conseil Municipal déclare :

- que le compte de gestion dressé par Mme HELIAS, Trésorière du Theil, n'appelle aucune observation, ni aucune remarque.

Affectation du résultat 2013

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2013 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 180 454.76 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter 0 € au compte 1068 « Excédent capitalisé » et le solde de 180 454.76 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vote des subventions 2014

Le Conseil prend connaissance des diverses demandes de subventions reçues en mairie. Le Conseil renouvelle la subvention de 20 € par association caritative et de 15 € par enfant inscrit aux associations sportives du canton.

Sept familles ont déposé une demande car leurs enfants partent soit en Angleterre (coût à la charge des familles : 75 €) ou en Espagne (coût à la charge des familles : 172 €).

Pour l'année 2014, le Conseil décide d'attribuer pour les voyages scolaires des enfants habitant la Commune, une subvention de 20 % du reste à charge des familles, pour un voyage scolaire une fois par an et par enfant avec un maximum de 30 €. Cette mesure pourra être reconduite en 2015, suivant la délibération qui sera alors prise.

Le Conseil vote les subventions suivantes :

- Club de l'Amitié et du Temps Libre : 250 €,
- Associations Caritatives : 20 € (AFM, Cancer, Sclérose en Plaques, Paralysés de France, Croix Rouge Française, Restaurants du Cœur, Banque alimentaire, Secours Catholique, soit 8



- associations),
- AS Perche : 20 €,
 - Gaule Theilloise : 30 €,
 - CCAS de Mâle : 2 300 € (*repas du 11 novembre pour les habitants de plus de 68 ans et colis de Noël*),
 - Association Mâle Solidarité Villageoise : 250 €,
 - Judo Club : 105 € (7 enfants),
 - Les Amis du Patrimoine de Mâle : 250 €,
 - Voyage en Angleterre: 30 € (*2 enfants sur la base de 15€*),
 - Voyage en Espagne: 150 € (*5 enfants sur la base de 30€*).

Questions diverses :

- M. THIROUARD, Adjoint, informe que la tournée du boulanger a repris le 7 mars dernier et est assurée par M. et Mme GALLAS, boulangers à Souancé-au-Perche. La tournée est aujourd'hui la suivante : Le Gibet, La Dorçais, Charabault, Le Bourg, l'Ecu, le Chêne Vert et Châteauroux. Les premiers retours des habitants sur la qualité du pain et du service sont très satisfaisants.

Séance levée à 20 h 15.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS